

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

Le vendredi 13 décembre 2024 à 18H00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 09 décembre 2024

PRÉSENTS : BERTRAND Jean Michel, GUILLARD Gérard, BOULERT Sophie, BOULET Brigitte, AIX Cécilia, LEFEVRE Pascal, MOREAU Jean-Pierre, TAMISIER Guy, THIOLIERE Franck, CATINAUD Gérard, PINAULT Joëlle, COSSIAUX Laurence et FRUGIER Vincent.

ABSENTS REPRESENTÉS : Mme OLIVEIRA DA SILVA Jade donne procuration à M. CATINAUD Gérard

ABSENTS : DEBRAS Frédéric

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 18h05.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

=====

Monsieur GUILLARD Gérard est remercié pour le travail accompli, bien que compte tenu de la tempête, le marché de Noël n'a pu se tenir.

Monsieur le Maire informe qu'il y a des soucis avec l'eau potable, notamment avec les anciens compteurs et les fuites toujours présentes.

Arrivée de Monsieur FRUGIER Vincent à 18H30

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Approbation du compte rendu de la séance du 26 octobre 2024

2024.080 – Décision modificative sur le budget AEP

Sur les dépenses de la section d'investissement

Accord à l'unanimité

2024.081 – Virement de crédit du budget AEP

Sur les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement

Accord à l'unanimité

2024.082 – Adhésion au contrat collectif proposé par le centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne dans le cadre de la convention pour la participation employeur concernant la Prévoyance

Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance conclue entre le CDG 87 et Relyens / MNT avec effet au 1^{er} janvier 2025. Proposition de verser une participation

financière de 50 % de la cotisation payée par l'agent ayant souscrit au contrat prévoyance labellisé.

Accord à l'unanimité

2024.083 – Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025/2028 du centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne

contrat d'assurance statutaire souscrit par le CDG pour le compte des collectivités territoriales. Proposition retenue avec CNP Assurances / Relyens CPS à compter du 1^{er} janvier 2025

Adopté à l'unanimité

2024.084 – Tarifs municipaux 2025 pour les salles communales, le cimetière, l'eau potable, la cantine scolaire et garderie.

Modifications des tarifs qui prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

Adopté à l'unanimité

2024.085 – Avenant au bail garage Mme MARTINS au 01/09/2025

Modifications du tarif de location.

Adopté à l'unanimité

2024.086 – Avenant au bail garage Mme CITHAREL au 01/12/2025.

Modification du tarif de location.

Adopté à l'unanimité

2024.087 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets de la commune et de l'AEP.

Autorisation donnée au maire pour engager, liquider et mandater avant le vote des budgets 2025.

Accord à l'unanimité

2024.088 – Service des missions temporaires proposé par le centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne – convention de recours.

Ce service est constitué d'agents contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le CDG pour les besoins des collectivités territoriales en cas de besoin. Pour bénéficier de ce service, il est demandé de valider la convention de recours.

Accord à l'unanimité

2024.089 – Subvention exceptionnelle pour la coopérative de l'école de Bersac

Subvention d'un montant de 616 € pour l'achat de livres.

Accord à l'unanimité

2024.090 – Demande de subvention DETR ou DSIL pour le remplacement de la chaudière fioul

Coût prévisionnel du devis estimé à 11 628 € TTC. Projet éligible à une aide de l'Etat.

Accord à l'unanimité

2024.091 – Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires – année scolaire 2023/2024

Montant de la participation aux charges de fonctionnement s'élève à 833,45 € par enfant scolarisés sur les écoles de Bessines sur Gartempe.

Accord à l'unanimité

2024.092 – Modification de la convention natation scolaire pour la piscine du Lac de Saint-Pardoux

Modification de l'article 6 de la convention initiale, concernant les modalités de remboursement des frais de transport.

Accord à l'unanimité

2024.093 – Nomination de référents pour les chemins de randonnée

Proposition de nommer Mme COSSIAUX Laurence et M. THIOLIERE comme référents élus et Mme MASDOUMIER pour représenter l'association Nature et Patrimoine.

Accord à l'unanimité

2024.094 – Enquête publique simplifiée – vente d'une partie du domaine public à la Chaize

Dans le cadre de la vente d'une partie de la voie communale n° 11, une enquête publique aura lieu du 20 janvier au 21 février 2025. Le registre sera mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

Accord à l'unanimité

2024.095 – Validation de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE_{nR})

Validation de la cartographie définissant les zones EnR de la commune qui sera notifiée au référent préfectoral et au service concerné de la communauté de communes ELAN.

Accord à l'unanimité

2024.096 – Achat de sacs prépayés à la communauté de communes ELAN service collecte ordures ménagères.

Serait proposé aux particuliers et associations qui louent les salles communales, dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Accord à l'unanimité

2024.097 – Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance « consommation d'eau potable » dont le tarif est assujéti par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Fixe à 0,02 €HT /m³ (0.10 x 0.20) la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Accord à l'unanimité

2024.098 – Demande de prêt pour travaux sur bâtiments communaux – budget commune

Proposition de deux prêts d'un montant de 56 000 €. Choix porté sur la Caisse d'Épargne.

Adopté à l'unanimité

2024.099 – Participation financière de la commune en faveur des retraités et personnes âgées (AFPRA) du canton de Laurière

Proposition d'accorder à l'association une participation financière à hauteur de 1,20 € x le nombre de repas servis sur la commune.

Accord à l'unanimité

Questions diverses :

- 1) Achat d'un nouveau panneau de basket pour l'école qui sera posé par les agents municipaux.
- 2) Lecture d'un document envoyé par « la Fête de la nature » qui prépare sa 19^{ème} édition du 21 au 25 mai 2025, et nous invite à prendre part en organisant un ou plusieurs évènements gratuits en immersion dans la nature. Dans l'ensemble, les élus sont d'accord sur l'idée et sollicite M. GUILLARD, en tant que membre de l'association Nouvelle des Marchés de voir ce qu'il est possible de faire.

Dossier traité par les élus et informations diverses :

- Les vœux auront lieu le samedi 18 janvier 2025 à 15h30 au village vacances
- Boulangerie et boucherie ; dossiers en suspend

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le secrétaire de séance



PINAULT Joëlle

Le Maire,




BERTRAND Jean Michel